



Plateforme
pour une agriculture
socialement durable
5, chemin du Ruttet
1196 Gland

Tél.: 022-362 69 88
Mobile: 079-509 31 10
Fax : 022-362 69 89
agrisodu@bluewin.ch
www.agrisodu.ch

Chambre des relations
collectives de travail CRCT
35, rue des Noirettes
Case postale 1255

1211 Genève 26 La Praille

Gland, le 25 novembre 2011

Concerne : Invitation à la consultation du projet contrat-type de travail réglant les conditions de travail entre les employeurs agricoles du canton de Genève et les travailleurs agricoles (J 1 50.09)

Madame, Monsieur,

La Plateforme pour une agriculture socialement durable a pris connaissance du projet susnommé et nous désirons prendre position comme suit :

En préambule nous tenons à confirmer que la Plateforme pour une agriculture socialement durable se bat depuis plusieurs années déjà pour l'amélioration des conditions de travail dans la filière agricole (du champ du producteur à l'assiette du consommateur) et en particulier pour les travailleuses et travailleurs agricoles. La soumission à la Loi sur le Travail LTr et l'harmonisation des conditions de travail en Suisse (ctt national contraignant) font partie des exigences de la Plateforme.

En dépit d'avancées significatives au niveau national, Genève a toujours été « à la pointe » ! La Loi genevoise sur la promotion de l'agriculture en témoigne et plusieurs initiatives genevoises (entre autre la Motion 1416 du 15 juin 2001) démontrent un souci certain quant aux conditions de travail.

Ceci dit, le projet de ctt proposé apporte quelques **petites améliorations** en comparaison avec le ctt du 7 mars 2000) :

- Art. 4, al 2 : Travailleurs étrangers (fixation du principe de non-résiliation hors délai de congé légal du contrat de travail en cas d'absence de permis de séjour)
- Art. 5, al 1 et 2 : Temps de travail, réduction du temps de travail à 48h/s (avant 49h/s) et 45h/s pour les jeunes de moins de 18ans
- Art. 9 salaires : Hausse du salaire minimum de 100.- par rapport à 2010 soit 3'300.- sans qualification, 3'500.- attestation fédérale et 3'830.- CFC ; et de 10 centimes pour le travail payé à l'heure (de 17.40 à 17.50).

Le projet est également plus court que le ctt précédent, parfois au détriment de notions utiles qui ne sont plus mises par écrit (p. ex. majoration du salaire de 25% pour les heures supplémentaires ou le temps libre usuel pour rechercher un emploi) et qui renvoient au CO, ce qui est évidemment plus difficilement lisible pour les travailleurs concernés.

Pour notre part, nous critiquons les dispositions suivantes :

- La trop faible réduction du temps de travail (art.5)
- De ne pas spécifier que les pauses de 15' le matin et l'après-midi font partie du temps de travail (art.5)
- La trop faible augmentation des salaires (art.9)
- La non-augmentation des primes d'ancienneté (art.9)
- La non-augmentation des salaires des apprenti-e-s (art.9)
- Les 5 semaines de vacances pour les travailleurs de 50 ans révolus conditionnées à 5 ans de service chez le même employeur. **Les 5 semaines s'imposent dans tous les cas dès 50 ans !** (art.19)
- La réduction du délai de congé, quelle que soit la durée du contrat, à un mois, dérogeant ainsi du CO 335c,al 1. (art.21)
- L'absence de l'instauration d'un modèle de préretraite ou d'une LPP en adéquation avec l'usure physique des travailleuses et travailleurs agricole à l'instar du bâtiment.

Nous souhaiterions également que les dispositions en italiques (dérogation par écrit en défaveur du travailleur) soient rendues impératives !

Soit en substance les articles suivants :

- Art. 5 Durée du travail
- Art. 9 Salaires

Ceci dit, les améliorations sont bonnes et utiles mais insuffisantes ! En douze ans, Genève passe de 49h à 48h hebdomadaires, en continuant à ce rythme là, nous pouvons nous attendre à la semaine de 45h (tel que nous le souhaitons et qui est encore largement en dessus de la moyenne nationale, tous métiers confondus) pour 2048 ! Concernant les salaires (l'initiative pour un salaire minimum sera dévastatrice si la profession ne s'y prépare pas déjà maintenant) et les avantages sociaux (LPP, préretraite par exemple) le ctt reste largement en marge et ceci pour un métier qui est reconnu comme très exigeant physiquement !

Nous sommes tentés de dire « que diable, un peu d'audace, un peu de visions.... ».

Voilà, Madame, Monsieur, tout en espérant avoir répondu constructivement, nous vous envoyons nos salutations distinguées.

Pour la Plateforme pour une agriculture socialement durable

Noé Graff, président

Philippe Sauvin, secrétaire